L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 MARS 1861.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER — E. DUFOUR, S. HARDY — EDITEURS-PROPRIETAIRES

Nouvelle-Orléans,
MERCREDI MATIN, 27 MARS.

Voir la seconde page, pour :
LE FEUILLETON.
LE BULLETIN COMMERCIAL,
LE MARCHE AUX BESTIAUX,
LE MOUVEMENT DU PORT,
LE DEPART DES STEAMERS ET BATEAUX.

Ventes à Remeau de ce jour.

Par F. J. Spear, 74 Chartres—Marchandises sèches, vêtements de l'Ouest, chemises françaises et américaines.

Par C. E. Forstall, au coin des rues Canal et Johnson—Chevaux, harnais, charrettes, fourrage, &c. [Succession William Vidal.]

Par O. Lesumeur, Bache & Co., 69, Chartres—Soieries, toiles, marchandises sèches, &c.

Par D. E. Morphy, 69, Tchoupitoulas—Ferblanc, cuivre, zinc, sawet, &c. [Avec, au débarcadère des chaloupes de ce District, au pied de la rue Washington—Mais.

Par Bernard Turpin—Vente continuée (voir catalogue) d'eaux-de-vie françaises, vins, sardines, huile, amandes, raisins, &c., dans la rue Vieille-Levee, No 96.

Par Placide J. Spear, à 10 heures et demie, sans réserve, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 74—Fonds d'un magasin de belles marchandises sèches en détail.

Situation critique de l'ancienne Union.

Les principaux organes de la presse américaine dans les Etats de l'ancienne Union commencent à se préoccuper de la position difficile dans laquelle celle ci sera bientôt placée. La différence de tarif entre le Nord et le Sud portera un coup fatal au premier. Il est difficile de s'expliquer l'aveuglement et l'intelligence du Congrès de Washington : sachant que le gouvernement de Montgomery allait décréter des droits extrêmement modérés, il n'a pas hésité à en établir de son côté qui équivalent à la prohibition.

Les conséquences de cet antagonisme ne tarderont pas à se manifester dans les recettes de la douane. Les marchandises destinées au lieu d'être expédiées à New York seront dirigées à Mobile, à Charleston, à la Nlle-Orléans, où elles n'ont qu'une légère taxe à acquitter tandis que dans les ports de la république fédérale elles seraient grevées de droits exorbitans. Du Sud elles seront ensuite transportées dans l'Ouest et les Etats à esclaves de la frontière.

Tous les marchés intérieurs, trouvant à s'approvisionner à bas prix dans les ports de la Confédération, désertent la place de New York et enverront leurs commandes dans nos villes de commerce. Que cet état de choses, si désastreux pour le Nord, dure quelque temps, et la métropole de la Louisiane enlevera à la couronne de la cité impériale ses plus riches et ses plus brillantes parures.

Du moment où l'impôt prélevé par la douane fédérale est double de ce qu'il imposé par la Confédération, il est évident que celle ci recevra directement du dehors les marchandises qui lui étaient jusqu'à présent envoyées par la voie du Nord. On doit aussi se rappeler que les cargaisons venant de l'ancienne Union seront considérées comme marchandises étrangères. C'est encore un motif pour que les exportateurs européens nous adressent directement leurs envois. Toute la vallée du Mississipi, jusqu'au Minnesota, achetera à la Nlle Orléans les articles qu'elle se procurait autrefois à New York, parce que, grâce à la différence des droits de douane, elle les obtiendra dans la première de ces villes à un prix bien moins cleve que dans la seconde.

Ce résultat est si évident et si inévitable qu'il peut se passer de démonstration. L'année dernière, sur un total de $162,166,251 d'importations, New York a figuré pour $103,822,941, et la Nlle-Orléans pour $23,252,773 seulement. Cette énorme différence s'effacera cette année, et, s'il n'y a rien de changé dans la situation réciproque du Nord et du Sud, nous nous attendons à voir entrer dans notre port autant de marchandises étrangères qu'à New York.

Le gouvernement de Washington pourrait, il est vrai, conjurer ce péril en révisant le tarif Morrill. Mais le ferait-il ? Il est permis d'en douter. Il lui faudrait d'ailleurs convoquer extraordinairement le Congrès, et M. Lincoln le paraît plus se soucier beaucoup de réunir les chambres. Pour lui, la Confédération du Sud n'existe pas ; ce sont des Etats indociles qui dans un moment d'humeur se sont séparés de l'Union mais qui doivent y rentrer. Il lui importe donc peu que le Sud ait provisoirement un tarif distinct ; le seul code commercial qui ait une valeur réelle à ses yeux est celui qu'a proposé M. Morrill. Cette illusion lui coûtera cher, mais tel est l'aveuglement des républicains noirs qu'ils n'hésiteront pas à consommer la ruine de l'ancienne Union plutôt que d'avoir à en traiter avec les Etats coloniaux en modifiant leur législation dans le sens commandé par les circonstances. C'est leur affaire, et ce qu'ils perdront nous le gagnerons. Tant pis pour eux.

Un revirement notable s'est déjà opéré dans les relations commerciales entre l'Europe et l'Amérique. Le tarif des républicains noirs a prolongé Angleterre et en France la plus fâcheuse impression, et le commerce de ces deux riches Etats se propose, pour compenser le tort qu'il occasionneront les rigueurs de la douane fédérale, de nous expédier la plus grande somme de marchandises possible en ce moment environ huit cents navires employés à transporter les échanges entre l'Ancien Monde et les Etats séparés : cent trente un de ces bâtiments ont mis à la voile dans le courant de février pour les ports de la Confédération. Dans un an, si le système du Washington prévaut dans sa fatale politique, notre commerce extérieur sera double.

Or, ce que nous recevrons en plus sera manifestement retranché de ce qu'importait jusqu'à présent l'ancienne Union. Le tarif de 1857 que les républicains noirs viennent d'abroger rapportait annuellement au trésor quarante six millions de piastres, et comme l'administration a besoin pour acquitter ses dépenses, de soixante dix millions, elle a pensé qu'en augmentant les droits de douane elle obtiendrait aisément ce surcroît de vingt quatre millions. C'est pour cet élu a fait porter par ses séides au Congrès la moyenne de la taxe, qui était de quatorze et demi pour cent, à vingt-cinq ou vingt six pour cent. L'impot est donc presque doublé. Est-ce qu'elle s'imagine qu'il en coûtera de pareilles sommes elle appellera dans les ports de l'Union le commerce étranger, que sollicitera seulement un tarif modéré ?

Acem parti n'a montré jusqu'ici autant de maladresse et une ignorance aussi complète des notions élémentaires de l'économie politique que celui qui a malheureusement succédé au gouvernement de M. Buchanan. La vue dans laquelle il est entré doit nécessairement le conduire à l'abîme, car ses premiers actes rumeur à la fois le commerce, les manufactures, l'industrie, les finances et l'agriculture du pays dont il dirige les destinées. Les marchands de New York, de Boston et de Philadelphie prennent déjà les mesures nécessaires pour se faire envoyer leur assortiment par Charleston et la Nouvelle-Orléans, afin d'éviter les charges onéreuses qui leur imposerait le tarif Morrill. D'une autre part, les Etats à esclaves de la frontière, dont la loyauté a été si mal récompensée, sont profondément découragés, et la plus légère jurisdiction commise par l'union leur fera opérer un prodigieux détachement de l'Union et les enrôler sous la bannière de la Confédération. L'émigration est également détournée des Etats du Nord, appauvris et désorganisés, pour se porter au Canada et dans le Sud.

N'y a-t-il pas là des chefs républicains noirs un grave sujet de méditation ? A moins de vouloir lutter sincèrement de la prospérité de la république fédérale, ils sont tenus de modifier leur dangereux programme, d'accepter la situation telle que l'ont faite les événements, de traiter sans avec implacable ténacité et de conjurer avec les Etats coloniaux les malheurs qu'a suscités leur déplorable triomphe.

Nlle-Orléans, le 26 mars 1861.

A MM. Elmle Irâtre, Richard Vignaud et tous ceux qui se proposent de contribuer avec eux à la rédaction de la *Renaissance Louisianaise*.

Messieurs,

Toute idée grande et noble a de quoi me séduire ; permettez que je vous félicite sur celle qui vous porte à entreprendre de rendre à la population louisianaise son ancienne importance et l'influence à laquelle elle a de justes droits dans le pays qu'elle a fondé, féconda et enrichi.

Telle a été la pensée de toute ma vie, et les circonstances ne m'ont pas toujours été contraires ; je ne l'ai pas moins poursuivie avec courage et persévérance, en dépit de l'adversité et des difficultés qu'elle créait autour de moi.

Je m'applaudis avec une satisfaction que je cherche à cacher, d'avoir, de voir enfin cette pensée accueillie par l'élite de notre population. Je ne puis avec vous d'efficacer ou du moins d'amoindrir le grand sacrifice de 1812. Que la Louisiane soit louisianaise !

Enfants de ces intrépides pionniers qui vinrent planter leurs tentes au milieu des déserts qu'arrosaient les eaux de notre heureux fleuve, nous avons bien quelques droits à nous faire entendre dans les affaires publiques de la patrie qui a résulté de ces généreuses tentatives.

Oui, soyons Louisianais, soyons encore *du* ... ne les Etats Unis nous avons été les premiers.

Tendons la main et les bras à tous ceux qui sont nés parmi nous, ou qui sont avec nous de cœur et de principes, quels ne soyons plus les ennemis de l'étranger.

Je ne dis pas : égalité devant l'autonomie, mais, du moins, égalité devant le patriotisme, devant le dévouement au commun foyer, devant la famille !

Je ne sais si mes longs services dans la presse de notre pays et les sacrifices que j'y ai consentis m'ont acquis mes droits à être accueilli parmi vous comme un de vos collaborateurs ; mais si vous le jugez ainsi, je me tiendrai pour honoré que vous vouliez me compter parmi ceux des hommes qui contribueront quelquefois, à quelques conditions que ce soit, à remplir vos colonnes.

Je puis respectivement, messieurs,

Votre compatriote et ami,

THOS. TREZEVANT.

G. G. A. PIKE est l'agent de l'ABEILLE à Mt Bienvillle.

Convention de la Louisiane.

Séance du 26 mars 1861.

La Convention se réunit à onze heures. L'Hon. Alex. Mouton occupe le fauteuil. Soixante cinq membres répondent à l'appel.

M. Hodge présente une résolution qui alloue dix mille piastres pour payer les membres et les officiers de la Convention.—Adoptée.

Le congé accordé à M. Chas. M. Bradford (avocat de District d'Orléans) qui commande actuellement une compagnie au Fort St-Philippe, est prolongé jusqu'au premier lundi de novembre prochain, et M. Bradford est autorisé à désigner son remplaçant.

M. Elgee présente une Ordonnance qui déclare que la Convention s'ajourne jusqu'au premier lundi de novembre prochain et ne se réunira pas avant cette époque à moins qu'elle ne soit convoquée par le président ou cinq des membres ; que si elle n'était pas convoquée avant le 1er de novembre, l'ajournement serait *sine die*.—La Convention refuse de suspendre les règlements et la résolution n'est point prise en considération.

La Convention ordonne de payer les personnes chargées du recensement.

L'ordre du jour appelle l'Ordonnance qui a trait au judiciaire. M. Taupin présente un substitut qui, dit-il, a été approuvé par le comité.

Voici le substitut tel qu'il a été adopté :

1—La Cour Suprême se composera d'un Juge Président et de quatre juges associés. Le premier recevra $7,500 et chacun des autres $7,000 par an, jusqu'à ce que la loi en ordonne autrement. Les juges seront nommés à vie et désignés eux mêmes leurs commis.

2—Les juges de la Cour Suprême et ceux des Cours inférieures seront désignés par le Gouverneur avec le consentement du Sénat.

3—L'Ordonnance sera soumise au peuple à l'élection générale qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain.

Il ne sera pas nommé de juges des Cours inférieures (à moins de vacances) avant l'expiration du terme de ceux qui seront en place à l'époque de l'adoption de cette Ordonnance.

La Convention s'ajourne *sine die*.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Dernière nouvelle de Washington.

Perception du revenu dans le Sud.

Les Esclaves dans les nouveaux territoires.

Washington, 26 mars—Hier, pendant un débat au Sénat, M. Clark, du New-Hampshire, a demandé à M. Lincoln si les droits de douane ne pourraient pas être perçus dans les Etats séparés dans le cas où la loi serait modifiée. M. Douglas a répondu qu'il croyait que ce serait possible, mais que par cette question les représentants de adjuntaient qu'ils n'avaient pas l'intention de proposer de modifier la loi. Le sénateur de l'Illinois, en reprenant un discours de M Breckinridge, a dit que, dans l'état actuel de la loi, il est loisible à un citoyen américain de se rendre avec son esclave dans un territoire avec ses esclaves aussi bien qu'avec toute autre genre de propriété. Il a ajouté, en relevant une assertion de M Howe que les représentants qui, pendant la dernière session du Congrès, ont organisé les territoires de Nevada, de Colorado et de Dacotah, ont fait précisément ce qu'ils lui reprochaient avec tant d'âpreur d'avoir fait.

M Howe à M. Douglas :—" Si les républicains se sont conformés à vos principes, pour quoi votez-vous nous pas la loi ?

M Douglas :—" Parce que les républicains ne veulent pas l'admettre."

Convention de la Virginie.

Richmond, 26 mars—Lex gouverneur Wise a tacitement de prononcer un discours à la Convention, mais il a été jugé inopportun et l'en a empêché. Il essaie de réconcilier les partis opposés en se tenant à égale distance des deux.

Convention du Missouri.

Jefferson City, 26 mars—La Convention a voté le bill de police métropolitaine, qui devient de loi quand le gouverneur l'aura signé.

NOMINATIONS.

Washington, 26 mars—Le président a soumis hier les nominations suivantes au Sénat :

J. Leslie, consul à Lyon.

W. H. Carpenter, consul à Foo Chow.

W. P. Mangum, consul à Mangalore.

C. M. Van Horn, consul à Marseilles.

R. P. Parsons, consul à Rio Janeiro.

J. Howard, consul à Messine.

W. R. Schofield, consul à Havane.

T. B. Lawrence, consul à Tripoli.

Henry Winter Davis, ministre en Russie.

Richard Hildreth, consul à Tunis.

M. Chas à nommé M. J. E. Chittenden, du Vermont, register du trésor.

Le sénat a ratifié les nominations suivantes :

E. Giddings, consul général dans l'Amérique andalouse.

W. H. Durel, consul à Venezuz

J. Button, consul à Southampton.

Départ de M. Corwin.

L'honorable Thomas Corwin partira de la Nouvelle Orléans le 1er avril pour le Mexique

BATAILLON DES ZOUAVES DE LA LOUISIANE.—On verra aux annonces que les individus qui se sont enrolés dans ce bataillon, organisé pour le service régulier, sont tenus de se présenter dans les vingt-quatre heures au No 61, rue de la Douane, s'ils ne veulent être considérés comme déserteurs. Avis à qui de droit.

FOIRE AU PROFIT DES VEUVES ET DES VIEILLARDS.—Tout le monde connaît ou a entendu parler de l'asile des veuves et des vieillards infirmes, où tant de familles malheureuses ont trouvé un abri dans leurs jours d'affliction et de dénuement. Fondé en 1841 par l'évêque Forbin Janson et admirablement dirigé par une société de dames charitables connue sous le nom de "Dames de la Providence", cet lui spice, malgré tous les obstacles qu'a dû vaincre l'administration, a toujours été ouvert à l'infortune. Il compte en ce moment 50 veuves, 14 vieillards et 45 enfans.

Les dames patronnesses sollicitent aujourd'hui en sa faveur la généreuse publique toujours inépuisable à la Nouvelle Orléans. Elles ont organisé une foire qui s'ouvrira lundi prochain, au coin des rues Dauphine et Royale, au dessus du magasin de MM. Faurée & Norman, et qui durera toute la semaine. Les offrandes les plus légères seront reçues avec gratitude. Les directrices de la foire comptent d'ailleurs sur personne ne leur refusera l'obole du pauvre et que la foire à laquelle elles convient le public si charitable de notre ville sera productive.

NOUVEL ASILE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE.—On sait que la Société française de Bienfaisance a fait construire un nouvel asile au coin des rues Ste Anne et Derbigny, dans le faubourg Trémé, sur un vaste terrain dont lui a généreusement fait don son vénérable président, M. O Brien. Cet asile, bâti avec un soin et un goût particulier, se compose de deux bâtiments de la Nlle Orléans et témoigne de l'impitoyable bienfaisance de la population qui l'a fait élever à l'intention de ses nationaux. La bénédiction en aura lieu dimanche prochain, 31 courant, et les sociétaires se réuniront ce jour-là à l'ancien asile, rue du Bayou, pour se rendre en corps au nouvel hospice. La cérémonie sera faite par M. l'Abbé Joubert. La Société donnera aussi, samedi, le 30 du mois prochain, un grand bal d'inauguration dans le magnifique salon de l'Asile. On trouvera à notre seconde page la liste des dames qui se proposent d'en faire quelques-unes à ces derniers on a M. A. Poirier, No 47 rue St Louis.

THEATRE DE L'ORDRE.—*Othello*.—Madame Frezzolini.—La représentation d'*Othello* a bien marché l'autre soir. MM. Mathieu, Gassier, et Melchisedech ont obtenu des applaudissemens dans leurs rôles respectifs, et Mlle Lacombe a chanté certaines parties du rôle de *Desdemone* avec une supériorité réelle et un succès que nous avons été heureux de constater et qui ne peut que grandir aux prochaines représentations de la partition de Rossini.

A cette représentation d'*Othello*, on remarquait dans une des loges d'avant scène une étrangère à la tenue élégante, à l'air noble et distingué, à la physionomie pleine de caractère et d'expression. Le nom de Mme Frezzolini n'a pas tardé à circuler dans la salle, accompagné, chez tous ceux qui ont déjà entendu cette grande artiste, des commentaires enthousiastes que son magnifique talent ne peut manquer d'inspirer à tous les vrais délettanti. Nous avons été heureux d'apprendre qu'il y a tout lieu d'espérer que nous aurons prochainement l'occasion d'entendre cette éminente cantatrice à l'Opéra. C'est là une bonne fortune dont les abonnés du théâtre ne manqueront pas de se montrer reconnaissans envers M. Boudousquié, sous peu de jours, nous espérons pouvoir annoncer d'une façon *officielle* la première représentation de Madame Frezzolini à notre théâtre.

MME FREZZOLINI.—Les habitués de l'opéra apprendront avec plaisir que M. Boudousquié a engagé Mme Frezzolini pour une série de représentations. La première est fixée au lundi avril. Mme Frezzolini n'est pas pour le public de la Nlle Orléans une nouvelle connaissance : elle a laissé dans notre ville de brillants souvenirs, et on sera heureux de l'entendre de nouveau dans quelques uns des rôles qui lui ont valu ici ses plus beaux succès. Elle chantera lundi prochain le rôle de Gilda, dans l'opéra de *Rigoletto*.

LES JOURNALISTES EN VOYAGE.—Les rédacteurs en chef des principaux journaux de New-York sont aujourd'hui presque tous à Washington. Une feuille de Boston parle dans les termes suivants de l'émigration de ces vaillantes plumes :

" M. Horace Greeley est parti depuis longtemps, après avoir acheté une paire de bottes neuves et un parapluie noir. M. Raymond a quitté la Cité Impériale, à la réception d'une dépêche télégraphique de la capitale fédérale ; M. Dana l'a suivi de près, et si le général Webb ne a pas suivi M. Dana, c'est qu'il était déjà à Washington. M. Spalding s'y trouve également, en société d'une bande de ses collègues de Buffalo. On y voit, en outre, le chevalier Wikoff, le bien connu, le représentant de M. James Gordon Bennett, qui, en qualité de poète, commence le ciel, afin de savoir comment tournera le vent.

Avis aux Capitalistes

VENTE SANS RESERVE.

LES PLANS des 700 Terrains et des 5 maisons qui seront vendus sous Bailie par le ministère de M. J Dennis, Anthony Fernandez, encanteur, SAMEDI, le 30 courant, sont déposés à la Bourse St. Louis à la disposition du public.

27 mars—tf.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil municipal.—Le Conseil des Aldermen s'est réuni hier soir, sous la présidence de M. Nixon.

La résolution regardant que toute pétition pour obtenir le privilège de construire une machine à vapeur, soit signée par une majorité des habitants qui résident dans le voisinage, a été adoptée.

Plusieurs résolutions engageant les commissaires des rues à exécuter certaines améliorations, ont été renvoyées à des comités spéciaux.

Une résolution accordant la moitié de l'amende à tout individu qui dénoncera celui qui se sert de faux poids ou de fausses mesures, a été adoptée.

Des résolutions concédant certains privilèges aux compagnies des chemins de fer de la ville, et engageant les commissaires des rues à faire remettre en place, par les compagnies de gaz et d'eau, les pavés quelles ont dérangés, ont été renvoyées au comité des rues et débarcadère.

Une résolution chargeant l'agent voyer d'enjoindre aux compagnies de chemin de fer de la ville de remplir les ouvrages en bois, entre les rails, par un empierrement, a également été renvoyée au comité des rues et débarcadères. Un certain nombre de pétitions ont été renvoyées après la lecture du titre. La démission de M. Bermudez, directeur des écoles publiques du troisième district, a été acceptée. M. Witz a présenté une résolution, allouant au maître $400 par mois pour payer la police secrète. Renvoyée au comité de finances.

Une résolution de M. Witz, autorisant les directeur des Ecoles du 3me District à faire construire leur nouvelle école avec les materiaux qu'ils jugeraient convenables, a été adoptée.

Une résolution de M. Harrison allouant $300 à celui qui arrêtera Gordon, le voleur, a été adoptée.

Une résolution permettant au locataire du marché des Dryades, de transporter les étals à poisson à l'extrémité du marché, a été adoptée.

Le Conseil des Assistants-Aldermen s'est réuni à l'heure habituelle sous la présidence de M. Bakewell. Le trésorier a annoncé un encaisse de $33,561.

Une communication du chef de la police de police a été renvoyée au comité des rues et débarcadères.

Une résolution demandant une avance de $10,000 aux Ecoles du 1er district, a été renvoyée au comité de finances.

Une résolution a été présentée par M. Dupré et adoptée. Elle a pour but la levée d'une taxe de 36 cents sur chaque valeur de $100 de "Real State", et celle de $1 31 par $100 de revenus, afin de combler le déficit du budget des dépenses ordinaires de l'année.

Une résolution demandant la pose de lampes le long de la rue Claiborne, entre la rue du Canal et le nouveau canal a été renvoyée au comité des rues et débarcadères.

Une résolution demandant une avance de $10,000 aux Ecoles du 1er district, a été renvoyée au comité de finances.

Une résolution a été présentée par M. Dupré et adoptée. Elle a pour but la levée d'une taxe de 36 cents sur chaque valeur de $100 de "Real State", et celle de $1 31 par $100 de revenus, afin de combler le déficit du budget des dépenses ordinaires de l'année.

Une résolution demandant la pose de lampes le long de la rue Claiborne, entre la rue du Canal et le nouveau canal a été renvoyée au comité des rues et débarcadères.

Une pétition dans laquelle les habitants du marché Poydras se plaignent de la rareté de l'eau, a été renvoyée.

Le comité des rues et débarcadères a fait son rapport. Il recommande l'approbation du contrat fait avec John Clark pour la fourniture de cinq milles de tuyaux pour les travaux hydrauliques de la Levee. Adopté. Cette suite recommande d'ajouter des gardiens des fourrières au cantonnement de $300—Adopté. Une résolution pourvoyant au percement d'un canal au centre de Louisiana Avenue, de Broad Avenue à la machine d'assainissement, et l'élargissement du Broad Canal a été adoptée.

Une résolution accordant un délai de 4 mois à l'entrepreneur du trottoir autour de McCarty Square, pour l'achèvement de travaux par lui entrepris, a été adoptée.

Une résolution autorisant le Maire à faire construire des trottoirs autour de la place Lafayette, a été adoptée.

Plusieurs résolutions engageant les commissaires des rues à exécuter certaines améliorations, ont été renvoyées à des comités spéciaux.

Une résolution accordant la moitié de l'amende à tout individu qui dénoncera celui qui se sert de faux poids ou de fausses mesures, a été adoptée.

Des résolutions concédant certains privilèges aux compagnies des chemins de fer de la ville, et engageant les commissaires des rues à faire remettre en place, par les compagnies de gaz et d'eau, les pavés quelles ont dérangés, ont été renvoyées au comité des rues et débarcadères.

Une résolution chargeant l'agent voyer d'enjoindre aux compagnies de chemin de fer de la ville de remplir les ouvrages en bois, entre les rails, par un empierrement, a également été renvoyée au comité des rues et débarcadères. Un certain nombre de pétitions ont été renvoyées après la lecture du titre. La démission de M. Bermudez, directeur des écoles publiques du troisième district, a été acceptée. M. Witz a présenté une résolution, allouant au maître $400 par mois pour payer la police secrète. Renvoyée au comité de finances.

Une résolution de M. Witz, autorisant les directeur des Ecoles du 3me District à faire construire leur nouvelle école avec les materiaux qu'ils jugeraient convenables, a été adoptée.

Une résolution de M. Harrison allouant $300 à celui qui arrêtera Gordon, le voleur, a été adoptée.

Une résolution permettant au locataire du marché des Dryades, de transporter les étals à poisson à l'extrémité du marché, a été adoptée.

Le Conseil des Assistants-Aldermen s'est réuni à l'heure habituelle sous la présidence de M. Bakewell. Le trésorier a annoncé un encaisse de $33,561.

Une communication du chef de la police de police